

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

Les réservations (emplacements de camping et/ou résidences de loisir) ne seront prises en considération qu'après :

- acceptation des conditions de location présentées ci-après,
- réception d'un acompte, (l'envoi d'espèces par courrier est strictement interdit.)
- accord de la Direction du camping confirmé par lettre ou par e.mail.

La réservation est faite à titre strictement personnel. Le campeur ou le locataire d'une résidence de loisir ne pourra en aucun cas sous-louer ni céder son emplacement sans le consentement de la Direction du camping.

Tout campeur ou locataire est tenu de respecter le présent contrat et de se conformer au règlement intérieur du camping (disponible sur demande) et il lui appartient de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur ou du locataire.

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

L'accès aux mineurs non accompagnés d'un adulte est refusé.

Le tribunal de SOISSONS est le seul compétent en cas de litige.

I) EMBLEMENTS DE CAMPING

1) ARRIVEES ET DEPARTS

Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement sera disponible à partir de 12h.

Le jour prévu du départ, l'emplacement devra être libre à 12h au plus tard. Pour tout départ après 12h, prévoir la location d'une nuitée supplémentaire, sous réserve d'acceptation de la direction.

2) CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

Le versement d'un acompte de 30% du montant du séjour est nécessaire afin de valider la réservation d'un emplacement de camping. Le montant restant dû devra être réglé dès l'arrivée du client au camping et ceci dans son intégralité.

Le séjour sera facturé de la date d'arrivée à la date du départ mentionnées sur le contrat (même pour un retard ou un départ anticipé qui est toujours considéré comme définitif).

Dans le cas d'arrivée retardée, l'emplacement reste disponible jusqu'au lendemain midi. En l'absence de message, l'emplacement devient libre et l'acompte reste acquis par le camping.

Dans le cas d'arrivée retardée et/ou départ anticipé, le règlement correspondant à la période réservée sera exigible en totalité et aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront consentis.

En cas de départ anticipé et seulement en cas de FORCE MAJEURE, le séjour restant à effectuer sera remboursé sur PREUVE ECRITE et valable fournie par le client démontrant qu'il s'agit bien d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure : décès et hospitalisation de vous-même ou de votre famille proche.

Si un cas de force majeure vient annuler totalement votre séjour, 50% de l'acompte sera remboursé sur PREUVE ECRITE et valable fournie par le client démontrant qu'il s'agit bien d'un cas de force majeure, et à condition que la direction soit prévenue au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

3) CONDITIONS PARTICULIERES

Loi du 06/01/1999 : les chiens de catégories 1 et 2 (Staffordshire Terrier, Tosa, Pitbull, Rottweiler...) NE SONT PAS AUTORISES dans le camping.

Pour la sécurité et le confort de tous, les chiens doivent être tenus en laisse. Les animaux de compagnie sont formellement interdits sur les aires de jeux des enfants.
Un seul véhicule par emplacement est autorisé.

II) RESIDENCES DE LOISIR

1) ARRIVES ET DEPARTS

Le jour prévu de l'arrivée, la résidence de loisir sera disponible à partir de 15h. Les arrivées ont lieu entre 15h et 18h.

Le jour prévu du départ, la résidence de loisir devra être libre à 11h. Les départs ont lieu entre 8h30 et 11h.

Pour tout départ après 11h et avant 16h, sous réserve d'acceptation de la direction, Le tarif sera de 4€ par personne. En cas de départ après 16h, une nuit supplémentaire sera facturée.

2) CONDITIONS DE RESERVATION et de REGLEMENT

Le paiement d'un acompte de 30% du montant total du séjour est demandé afin de valider la réservation.

Le séjour sera facturé de la date d'arrivée à la date du départ mentionnées sur le contrat (même pour un retard ou un départ anticipé qui est toujours considéré comme définitif).

Dans le cas d'arrivée retardée, la résidence de loisir reste disponible jusqu'au lendemain 15h. En l'absence de message, la résidence de loisir devient libre à la location dès 15h et le montant versé reste acquis par le camping.

Dans le cas d'arrivée retardée et/ou départ anticipé, aucun remboursement, ni aucune réduction ne seront consentis.

En cas de départ anticipé et seulement en cas de FORCE MAJEURE, le séjour restant à effectuer sera remboursé sur PREUVE ECRITE et valable fournie par le client démontrant qu'il s'agit bien d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure : décès et hospitalisation de vous-mêmes ou de votre famille proche.

Si un cas de force majeure vient annuler totalement votre séjour, 50% de l'acompte sera remboursé, sur PREUVE ECRITE et valable fournie par le client démontrant qu'il s'agit bien d'un cas de force majeure, et à condition que la direction soit prévenue au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée.

3) DEPOT DE GARANTIE

Une caution par chèque ou espèces de 500 euros sera exigée à l'arrivée. Lors de l'état des lieux d'entrée dans la résidence de loisir, le locataire est tenu de signaler à la Réception toute anomalie. Le dépôt de garantie sera restitué au client le jour du départ, après état des lieux de sortie. Le montant d'éventuelles réparations correspondant à des dégradations ou casse sera prélevé sur la caution.

Le locataire rendra la résidence de loisir dans le même état de propreté constaté à son arrivée. Une somme de 60 euros sera retenue si la résidence de loisir n'est pas assez propre à son départ.

4) CONDITIONS PARTICULIERES

Loi du 06/01/1999 : les chiens de catégories 1 et 2 (Staffordshire Terrier, Tosa, Pitbull, Rottweiler...) NE SONT PAS AUTORISES dans les résidences de loisir.

L'adjonction de tente sur l'emplacement des résidences de loisirs n'est pas autorisée.

Pour des raisons d'hygiène et de confort pour tous nos clients, il est interdit de fumer à l'intérieur des résidences de loisir.

Un seul véhicule par résidence de loisir est autorisé et stationné sur les parkings prévus.

5) Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le Domaine de la nature s'engage à ne pas transmettre, les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.